

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juillet 2017

N° 17-08-12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2017

OBJET :

**Annulation subvention
« Promotion Animation
année 2017 » - Boule du
Bord de Coise**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27**

Secrétaire de séance : Valérie BLANCHARD

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Alain BLANCHARD - Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Joëlle VILLEMAGNE à Jean Yves CHARBONNIER – Catherine COMBE à Muriel ORIOL – René THELISSON à Olivier PERRET – Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE à Dominique PAULMIER – Fabienne MULARD à Alain BLANCHARD – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

ANNULATION SUBVENTION « PROMOTION ANIMATION ANNEE 2017 » BOULE DU BORD DE COISE

Monsieur Pierre RODAMEL, conseiller délégué aux finances, rappelle que par délibération du 12 avril 2017, le conseil municipal avait alloué une subvention de 1 500 € au titre de la promotion animation pour la Boule du Bord de Coise dans le cadre de l'organisation du grand prix de la Ville.

Par courrier en date du 09 mai 2017, l'association a informé la collectivité que la manifestation devait être annulée en raison d'un manque de participants du fait de plusieurs concours boulistes à proximité.

La commission finances en date du 26 juin 2017 a pris acte de cette demande.

En conséquence, il est proposé d'annuler la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ANNULE** la subvention « promotion animation 2017 » allouée à la Boule du Bord de Coise pour un montant de 1 500 € suite à l'annulation.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juillet 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.